



Luxembourg, le 25 juin 2018
(OR. en)

10369/18

MOG 45
COPS 232
CFSP/PESC 601
COHAFA 51
RELEX 577
YEMEN 3

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 10238/18, MOG 44, COPS 231, CFSP/PESC 600, COHAFA 50,
RELEX 576, YEMEN 2

Objet: Conclusions du Conseil sur le Yémen
- Conclusions du Conseil (25 juin 2018)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le Yémen, adoptées par le Conseil lors de sa session tenue le 25 juin 2018.

CONCLUSIONS DU CONSEIL SUR LE YÉMEN

1. L'UE se déclare une nouvelle fois extrêmement préoccupée par le fait que la situation au Yémen continue de se dégrader et que les parties au conflit poursuivent leur confrontation militaire, en dernier lieu à Hodeïda et aux alentours, ce qui se traduit par une recrudescence des hostilités et une nouvelle aggravation de la situation humanitaire, qui était déjà catastrophique. L'UE rappelle qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et apporte un soutien sans réserve à Martin Griffiths, l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen, et aux efforts qu'il déploie pour qu'une solution politique inclusive soit trouvée à ce conflit. Dans ce contexte, l'UE continuera de dialoguer avec toutes les parties au conflit et se tient prête à renforcer son action au Yémen, y compris pour ce qui est d'acheminer l'aide humanitaire dans tout le pays et de mobiliser l'aide au développement afin de financer des projets dans des secteurs essentiels. L'UE exprime sa vive inquiétude face à la fragmentation de la structure politique interne au Yémen. Elle réaffirme qu'elle est fermement attachée à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen et invite tous les acteurs du pays et de la région à respecter pleinement ces principes.

2. L'UE rappelle les précédentes conclusions du Conseil sur le Yémen, notamment celles du 3 avril 2017 et du 16 novembre 2015. Seules des négociations caractérisées par une participation effective de toutes les parties concernées, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, peuvent permettre d'assurer une paix durable. C'est pourquoi l'UE soutient les efforts déployés par l'envoyé spécial des Nations unies pour relancer le processus politique, en particulier son intention de reprendre des négociations politiques sans exclusive dès que possible, pour débattre de son cadre politique concernant des dispositions politiques et de sécurité transitoires et échelonnées. L'UE est préoccupée par le fait que les derniers développements intervenus risquent de saper les efforts déployés sous l'égide des Nations unies pour reprendre les négociations en vue d'une solution politique du conflit et elle se félicite de la détermination des Nations unies, exprimée par l'envoyé spécial des Nations unies Martin Griffiths, de faire avancer le processus politique. L'UE engage toutes les parties à mettre fin à l'escalade actuelle, à faire preuve de retenue, à œuvrer d'urgence à l'instauration d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale et à coopérer de manière constructive avec les Nations unies. L'UE demande que l'envoyé spécial des Nations unies se voie accorder un accès total et sans entrave à l'ensemble des parties prenantes concernées au Yémen.

3. L'UE est vivement préoccupée par la récente intensification des opérations militaires dans la ville et le port d'Hodeida et aux alentours, y compris par les conséquences pour la population civile des opérations militaires menées par la coalition. L'UE demande instamment à toutes les parties au conflit de veiller à la protection des civils et de respecter pleinement le droit international humanitaire, notamment d'assurer un accès humanitaire sans entrave et un passage en toute sécurité à ceux qui veulent échapper aux combats. Dans ce contexte, l'UE rappelle qu'il n'existe actuellement aucune solution de substitution viable au port d'Hodeida en tant que plateforme de distribution des biens commerciaux et humanitaires nécessaires et elle demande à toutes les parties de veiller à ce que le port d'Hodeida fonctionne pleinement et efficacement en raison de son importance vitale pour l'aide humanitaire et en tant que point d'accès commercial pour les approvisionnements essentiels.
4. L'UE condamne le tir de missiles balistiques effectué par les Houthis contre le Royaume d'Arabie saoudite, y compris des cibles civiles, et contre des navires transitant par le détroit de Bab-el-Mandeb. L'UE fait part de la vive inquiétude que lui inspire la prolifération de missiles balistiques et de la technologie des missiles balistiques. Ces actions alimentent les tensions régionales et menacent la sécurité et la stabilité des voisins du Yémen, notamment dans la Corne de l'Afrique, la liberté de navigation, en particulier dans la région de la mer Rouge, et le commerce maritime mondial. L'UE prend acte avec préoccupation des conclusions du rapport du groupe d'experts des Nations unies sur le Yémen, qui a constaté le non-respect de l'embargo sur les armes établi par le paragraphe 14 de la résolution 2216 du Conseil de sécurité des Nations unies.
5. La stabilité dans la région revêt une importance décisive pour l'UE. L'UE intensifiera les efforts qu'elle déploie à l'égard du Yémen et est attachée à une approche globale et stratégique englobant tous les acteurs régionaux concernés. L'UE et ses États membres s'emploient activement à dialoguer avec les acteurs régionaux, notamment au moyen de consultations politiques renforcées, à l'appui des efforts déployés par l'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour le Yémen afin de promouvoir un accord global visant à mettre un terme au conflit. L'UE demande à nouveau à l'ensemble des acteurs internationaux et régionaux de coopérer de manière constructive avec les parties en présence au Yémen afin de permettre une désescalade du conflit et un règlement négocié.

6. L'UE réaffirme qu'elle condamne fermement les attaques dirigées contre des civils et demande à nouveau à l'ensemble des parties d'assurer d'urgence la protection des civils et de se conformer au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme, notamment de respecter le principe de distinction entre population civile et combattants, et entre objectifs civils et objectifs militaires, ainsi que le principe de proportionnalité, et de prendre les précautions nécessaires dans la conduite des hostilités. L'UE est vivement préoccupée par les conséquences des hostilités en cours, y compris les bombardements de zones densément peuplées, le siège de villes, l'utilisation de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions, ainsi que par les attaques causant la destruction d'infrastructures civiles, notamment des écoles, des installations médicales, des zones résidentielles, des marchés, des systèmes d'alimentation en eau, des ports et des aéroports. Faire en sorte que les responsables de violations soient amenés à en répondre constitue un élément important du processus permettant de parvenir à un règlement durable du conflit en cours. L'UE appelle toutes les parties au conflit à mettre un terme au recrutement ou à l'utilisation d'enfants comme soldats et aux autres violations graves commises à leur rencontre, en violation du droit international et des normes internationales. Elle appelle également toutes les parties à libérer les enfants qui ont déjà été recrutés et à coopérer avec les Nations unies en vue de leur réadaptation et de leur réinsertion dans leurs communautés. Elle appelle en outre l'ensemble des parties au conflit à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et combattre toutes les formes de violence, y compris la violence à caractère sexuel et sexiste dans les situations de conflit armé.
7. L'UE demande une nouvelle fois à toutes les parties au conflit de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour que toutes les violations présumées des droits de l'homme et exactions en la matière et les violations présumées du droit international humanitaire fassent l'objet d'enquêtes effectives, impartiales et indépendantes, conformément aux normes internationales et en vue de mettre un terme à l'impunité. Dans ce contexte, l'UE soutient la mise en œuvre intégrale de la résolution A/HRC/36/31 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies établissant le groupe d'éminents experts régionaux et internationaux. Nous appelons toutes les parties à faire en sorte que le groupe bénéficie d'un accès total et d'une coopération pleine et entière dans un esprit de transparence afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat. Parallèlement, nous encourageons le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme à continuer de fournir une assistance technique à la Commission nationale.

8. Par ailleurs, l'UE est préoccupée par la présence accrue au Yémen de groupes criminels et terroristes, dont Al-Qaida dans la péninsule arabique et Daech, et condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques terroristes. L'UE exhorte le gouvernement yéménite à prendre ses responsabilités dans la lutte contre les groupes terroristes qui tirent parti de l'instabilité actuelle. Il importe en particulier que l'ensemble des parties au conflit agissent avec détermination contre ces groupes.

9. Le conflit en cours au Yémen est entré dans sa quatrième année et est à l'origine de la pire crise humanitaire que le monde ait connue: plus de vingt-deux millions de personnes, soit 80 % de la population, ont désormais besoin d'une protection ou d'une aide humanitaire. Plus de dix millions ont absolument besoin d'aide. Plus de deux millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays. Les personnes se trouvant dans des situations de vulnérabilité, les femmes et les enfants sont particulièrement touchés par les hostilités en cours. En dépit des efforts déployés par la communauté humanitaire, plus de dix-sept millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire au Yémen, parmi lesquelles plus de huit millions sont en situation d'insécurité alimentaire grave et risquent de mourir de faim. L'interruption de la fourniture de services publics essentiels, notamment en matière de santé, d'assainissement et d'enseignement, n'a fait qu'aggraver la crise humanitaire en cours. Compte tenu de cette situation, l'UE prend note avec satisfaction du plan d'intervention humanitaire 2018 pour le Yémen, mis en place par les Nations unies, et se félicite des résultats de l'édition 2018 de la réunion de haut niveau des donateurs pour la crise au Yémen, organisée à Genève par les Nations unies et les gouvernements suédois et suisse, au cours de laquelle les donateurs internationaux se sont engagés à verser plus de deux milliards de dollars. L'UE encourage l'ensemble des donateurs à honorer sans tarder leurs engagements et à les mettre à disposition via le plan d'intervention humanitaire 2018 pour le Yémen, dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée à la crise.

10. L'UE reste déterminée à continuer de fournir une aide vitale à toutes les personnes qui en ont besoin au Yémen. Parallèlement, l'Union européenne partage l'inquiétude qu'inspire aux Nations unies et à d'autres donateurs le rétrécissement constant de l'espace humanitaire, comme en témoignent les difficultés liées à l'obtention de visas et de permis, le harcèlement et l'intimidation du personnel humanitaire ainsi que les attaques perpétrées contre lui, la multiplication des points de contrôle et des détentions arbitraires, la confiscation et l'imposition injustifiée de l'aide par les agents des douanes ou l'annulation de programmes, dont des campagnes de vaccination. L'UE demande à toutes les parties de coopérer de bonne foi avec la communauté humanitaire pour que la population yéménite puisse accéder à l'aide dont elle a besoin d'urgence. Elle appelle toutes les parties au conflit à respecter les obligations que leur impose le droit international humanitaire de permettre à toutes les personnes qui en ont besoin dans toutes les provinces touchées d'accéder en toute sécurité, rapidement et librement aux fournitures et au personnel humanitaires, et de faciliter ce processus. L'UE souligne que l'aide humanitaire doit être fournie dans le plein respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, sur la base des besoins, et rejette toutes les tentatives visant à en entraver l'acheminement. Elle insiste sur la nécessité d'une coordination effective et efficace entre les donateurs.

11. L'UE est en outre extrêmement préoccupée par les conséquences, sur la situation humanitaire, des restrictions d'accès concernant les importations commerciales et humanitaires, et demande à toutes les parties au conflit de permettre et de faciliter l'accès sûr, rapide et sans entrave pour l'acheminement des fournitures commerciales et humanitaires, y compris les importations de denrées alimentaires, de carburant et de produits médicaux. Il est essentiel de garantir l'ouverture totale et permanente de tous les ports et aéroports du Yémen, y compris les ports d'Hodeida et de Saleef et l'aéroport de Sanaa, pour toutes les importations commerciales et humanitaires, ainsi que pour les évacuations médicales et les vols commerciaux. L'UE souligne qu'il importe de garantir un traitement efficace et rapide pour les navires commerciaux, notamment pour ce qui est du carburant, et soutient totalement le maintien du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies (UNVIM) ainsi que l'exécution pleine et sans entrave de son mandat, et elle envisagera de le renforcer. Pour pouvoir opérer efficacement et mener à bien son mandat, il est indispensable que ce mécanisme bénéficie de la coopération pleine et entière de la coalition et du gouvernement yéménite. L'UE invite en particulier la coalition à faire en sorte que les navires déjà autorisés par l'UNVIM puissent rapidement rejoindre leur port de destination au Yémen. Elle renouvelle son appel pour que l'embargo ciblé sur les armes, imposé par le Conseil de sécurité des Nations unies, soit pleinement mis en œuvre. À cet égard, l'UE rappelle également que les règles énoncées dans la position commune 2008/944 sur les exportations d'armes s'appliquent strictement.
12. L'UE exprime son inquiétude face aux informations faisant état de dénis de la liberté de religion ou de conviction, y compris des cas de discrimination, de détention illégale et de recours à la violence. La prise pour cible de minorités religieuses est particulièrement préoccupante. La liberté d'expression est aussi menacée, des arrestations de journalistes ayant été signalées. L'UE fait également part de sa préoccupation suite aux informations crédibles selon lesquelles des prisons secrètes sont utilisées dans des zones sous le contrôle du gouvernement du Yémen.

13. L'UE est vivement préoccupée par le quasi-effondrement de l'économie yéménite. Le PIB du pays a diminué de plus de moitié depuis le début du conflit en 2015, et près de 40 % des ménages ont signalé la perte de la première source de revenus. La crise économique, l'effondrement des services publics, l'inflation rampante, en particulier des prix des produits de base (les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 30 %), et la dévaluation du riyal yéménite, qui a perdu la moitié de sa valeur, sont devenus des vecteurs de la crise humanitaire. Le paiement régulier des salaires de pas moins de 1,4 million de travailleurs yéménites du secteur public, autres que les militaires, a dans les faits cessé à la fin de 2016, empêchant ainsi ces travailleurs, de même que les 5,6 millions de personnes dont ils ont la charge, de pouvoir acheter régulièrement des denrées alimentaires ou des médicaments. Le non-paiement des fonctionnaires a pour effet que seule la moitié des infrastructures de santé yéménites fonctionne et que l'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement n'est pas assuré. L'UE invite par conséquent le gouvernement yéménite à verser sans délai les salaires des fonctionnaires, y compris les arriérés, dans tout le pays, en particulier les salaires des agents travaillant dans les secteurs fondamentaux de l'éducation, de la santé et de l'assainissement, et à gérer ses recettes et ses comptes de façon responsable et transparente, notamment en assurant un fonctionnement meilleur et neutre de la Banque centrale du Yémen, dans l'intérêt de tous les Yéménites.
14. L'UE continuera à apporter une aide au développement au Yémen, en donnant la priorité aux interventions destinées à stabiliser le pays par la fourniture d'une expertise technique, de formations, d'un encadrement et d'une aide en nature aux parties prenantes dans l'ensemble du pays. L'UE coopérera dans les régions stables avec les autorités locales pour promouvoir la résilience, aider à maintenir la fourniture des services de base et assurer des moyens de subsistance durables pour les communautés, plus particulièrement celles subissant les effets des déplacements prolongés. Les actions menées porteront en particulier sur les domaines de la santé, de la nutrition et de la résilience rurale. L'UE veillera à une pleine complémentarité et à une synergie totale entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, dans le cadre d'un ensemble homogène de mesures dans les domaines de la réaction aux crises, du relèvement rapide, de la résilience et de la stabilisation.